

LES RISQUES MINIERS DANS LE GARD

Compte rendu des 5 SCI du Comité de suivi des risques minier dans le Gard

Les sous sol de notre département, le Gard, est particulièrement riche en ressources minières. Le Gard compte plus d'une centaine de communes minières.

Depuis 2014, l'**Association Causses-Cévennes d'action citoyenne** enrichit une base de données et se penche sur 4 sites miniers de la bordure Cévenoles, tous de mines de plomb et zinc. Ce dossier évolue jour après jour.

http://www.accac.eu/L_environnement/Risques-et-pollution-miniere/Risques-et-pollutions-minieres-en-Cevennes-index.htm

http://www.accac.eu/L_environnement/Risques-et-pollution-miniere/Saint-Felix-de-Pallieres-Thoiras-et-Tornac-index.htm

http://www.accac.eu/L_environnement/Risques-et-pollution-miniere/Anduze-index.htm

http://www.accac.eu/L_environnement/Risques-et-pollution-miniere/Saint-Laurent-le-Minier.index.htm

http://www.accac.eu/L_environnement/Risques-et-pollution-miniere/Villemagne-index.htm

Suivront : Trèves, Anduze, La Coste, Dufort, Fressac, Roquedur, Vauvert, etc.

L'Association Causses Cévennes d'action citoyenne a été invitée par monsieur le Préfet du Gard en 2016 à participer au Comité de suivi des risques miniers dans le Gard.

Faut-il rappeler que ce CSI est sensé se pencher sur ces problèmes et élaborer une méthodologie pour mettre en œuvre une politique pour réhabiliter et/ou mettre en sécurité des sites miniers ou industriels pollués partout en France.

Le nombre des sites pollués (miniers ou industriels), seraient, en France, au nombre de plus de 3 500.

Notre première demande a été que l'administration de l'état fasse la plus grande transparence dans le respect des lois en vigueur !

Le Code de l'Environnement, articles 124-1, 2, 3.

La directive Inspire

Pour la transparence, les engagements seront tenus.

Après 5 réunions du Comité de Suivi des Risques Miniers, à Nîmes, voilà une liste de questions restées sans réponse.

C'est en s'appuyant sur les travaux réalisés par la recherche, les services de l'Etat, des universitaires, toxicologues, Geodéris, Dreal, le CNRS, HydroSciences, AMDE, DRIRE, ICE, ATC, INVS, ATDx, BRGM, ICF, d'un travail d'enquête sur le terrain et auprès des

habitants, etc.... que nous pouvons nous permettrons de nous interroger sur la tournure prise par le Comité de suivi et d'information.

Il nous a paru essentiel confronter les solutions envisagées sur les 4 sites miniers de la bordure Cévenoles, tous de mines de plomb et zinc à Saint Félix de Pallières, Tornac, Anduze, Générargues, Saint-Laurent-le-Minier et Villemagne.

Ces Interprétation de l'état du milieu, études, rapports, campagnes d'analyse se succèderont depuis les années 1980 au nombre de plusieurs douzaines.

http://www.accac.eu/L_environnement/Risques-et-pollution-miniere/Rapports-expertises.htm).

A notre plus grande surprise, ils n'ont pas été jugés suffisants.

Ces études ou rapports seront enrichis et/ou mis à jour dans le cadre du Comité de suivi des risques minier à la demande de 3 ministères.

[Contamination par les métaux lourds d'habitants proches d'anciens sites miniers du Gard, IGAS, CGEDD.](#)

[Étude de l'imprégnation au plomb, à l'arsenic et au cadmium autour d'anciens sites miniers dans le Gard de l'HAS.](#)

Sans oublier les rapports de l'ARS et de Géodèris non communiqués à ce jour.

Le Comité de suivi des risques minier avait fait naître l'espoir que des solutions pouvaient être mise en place pour préserver la santé publique pour la population dans la région d'Anduze.

Après 5 réunions du CSI, trop de questions restent sans réponse.

Toujours pas de fond comme le fond Barnier pour les victimes de la pollution.

Indemnisation des dégâts miniers

www.accac.eu/L_environnement/.../Indemnisation-dégâts-miniers_rapport_CNCRM

Indemnisation des personnes habitants sur les zones les plus contaminées

Le cas de Saint-Laurent-le-Minier, la propriété de Monsieur Delmot sera racheté par la mairie, ADEME et RECYLEX, Monsieur Delmot sera relocalisé, il habite maintenant à Ganges. **Ce cas devrait faire jurisprudence.**

2014, Tribunal de Grande Instance d'Alés, Maître Christian Huglo avec le Syndicat de lutte contre la pollution de l'Amous, une décision qui met en place l'indemnisation des victimes de la pollution.

Comment peut-on admettre qu'aucune des personnes les plus exposées n'ai été relogée ?	
L'environnement et la biodiversité	
Les études d'impact sur la biodiversité ne doivent rien être éludées.	Voir le dossier de l'ADEME à Saint-Laurent-le-Minier : http://www.accac.eu/L_environnement/Risques-et-pollution-mini%C3%A8re/Saint-Laurent-le-Minier.index.htm
Les analyses des sédiments alluvionnaires des affluents des Gardon d'Anduze, d'Alès et de la Grand-Combe doivent faire l'objet d'une étude.	2 bases de données devraient répondre à cette question : Sig Mines et Info Terre de BRGM. http://www.accac.eu/decouverte_aigoual/PNC_Les-anciennes-mines-continuent-de-polluer-les-rivieres.htm
Nous avons obtenu les analyses de baignade à Anduze.	Aucune donnée sur les éléments physico-chimiques Dans les analyses qui nous ont été communiquées.
Les analyses des eaux de baignades, bactériologie et physico-chimie (la présence de métaux lourds, arsenic, etc.)	Un exemple : un arrêté du maire de Saint- Sebastien-d'Aigrefeuille interdisant la baignade pour présence de métaux lourds dans l'Amous et le Régous : http://www.accac.eu/L_environnement/Risques-et-pollution-mini%C3%A8re/Saint-Sebastien-d-Aigrefeuille-index.htm
Pourquoi des interdictions de baignades ne sont-elles pas arrêtées par les maires.	Généralgues, à quelques encablures de Saint-Sebastien-d'Aigrefeuille, avec une qualité de l'eau semblable, nous sommes sur l'Amous. En minimisant les risques est-ce que le maire encourage la baignade ? Un autre exemple : le Palleyrole.

<p>Les études pertinentes sur l'impact des pollutions des mines cévenoles sur la biodiversité de nos cours d'eaux existent, par exemple celle des truites.</p> <p>Pourquoi pas dans les Gardons ?</p>	<p>Saint Laurent Le Minier : http://www.accac.eu/L_environnement/Risques-et-pollution-miniere/Saint-Laurent-le-Minier.index.htm</p> <p>Villemagne : http://www.accac.eu/L_environnement/Risques-et-pollution-miniere/Villemagne-index.htm</p>
<p>Les anciennes mines contaminent nos rivières.</p> <p>La vente de légumes racines est interdite dans les plaines alluvionnaires de l'Hérault.</p>	<p>A Villemagne, (commune de Saint-Sauveur-Camprieu), la consommation des truites est déconseillée : http://www.accac.eu/decouverte_aigoual/PNC_Les-anciennes-mines-continuent-de-polluer-les-rivieres.htm</p>
<p>Quel devenir donner au bois issus des plantations de pin maritime réalisées par l'ONF sur les sites miniers les plus pollués. Ces bois sont contaminés avec de l'arsenic et autres métaux lourds. Exemple : à Carnoulés.</p> <p>Leur combustion peut être mortelle.</p>	<p>Le trihydrure d'arsenic, anciennement connu sous le nom d'arsine et à présent désigné par l'IUPAC sous le nom d'arsane, est un <u>composé inorganique</u> de l'<u>arsenic</u> et de l'<u>hydrogène</u> de formule AsH_3. Dans les conditions normales, c'est un gaz incolore et plus lourd que l'air, particulièrement toxique. Il a été utilisé en association avec d'autres gaz dans les obus chimiques de la <u>Première Guerre mondiale</u>. Brûlé, il est mortel.</p>
<p>Clôturer les zones les plus polluées</p>	<p>Préconisé par le rapport du CGEDD</p>
<p>La santé publique</p>	
<p>En 2016, Anduze a le taux de mortalité générale le plus élevé d'Occitanie.</p>	<p>http://www.accac.eu/L_environnement/Risques-et-pollution-miniere/Anduze-index.htm</p>
<p>Le dépistage et de prise en charge des riverains a donné lieu à une campagne d'analyses menée sur la</p>	<p>Concernant spécifiquement le fichier que nous a transmis l'ARS, il s'agit de données de santé et ne pouvant être communiqué de façon individuelle.</p>

<p>population de la région d'Anduze. Les résultats de ces analyses de sang et d'urine n'ont à ce jour, pas été communiqués.</p> <p>Il faut chercher l'arsenic et le plomb dans les cheveux par exemple.</p>	<p>Sébastien Denys, Agence nationale de santé publique.</p> <p>Dans le rapport de l'ADEME à Saint-Laurent-le-Minier, au lieu dit de la Papeterie, les résultats sur l'impact de la contamination est communiqué par tranche d'âge. http://www.accac.eu/L_environnement/Risques-et-pollution-mini%C3%A9re/Saint-Laurent-le-Minier.index.htm</p>
<p>A Bagard, des analyses de cheveux ont détecté la présence d'arsenic.</p>	<p>Il est admis que les analyses de sang et d'urine, ne peut que donner de résultats que dans un laps de temps ne dépassant pas 30 jours.</p>
<p>Les analyses d'eaux réalisées par les contrôles de l'état, en l'occurrence l'ARS ne sont-elles pas mises en doute par les incohérences constatées.</p>	<p>http://www.accac.eu/L_environnement/Risques-et-pollution-mini%C3%A9re/La%20qualite-de-l-eau-autour-d-Anduze.htm</p>
<p>La communication</p>	
<p>La mise en ligne du curriculum vitae des toxicologues André Picot et du professeur NARBONNE Jean-François annoncée n'a pas eu lieu.</p>	<p>www.accac.eu/L_environnement/Risques-et-pollution.../CV-Andre-%20PICOT.pdf</p> <p>www.atctoxicologie.fr/association/nos-membres/31-narbonne-jean-francois1</p>
<p>Le panneautage : une proposition de l'ACCAC est restée lettre morte. Elle devait faire l'objet d'une mise en ligne sur le site de la Préfecture.</p>	<p>Les installations d'EDF de haute tension sont accompagnées d'un panneau avec une tête de mort, les produits toxiques dans tous les foyers portent des étiquettes avec une tête de mort http://www.accac.eu/L_environnement/Saint-Felix-de-Pallieres/Saint-Felix-de-Pallieres-panneautage-juin-2017.htm</p> <p>Les installations industrielles qui présentent un risque mortel, un panneautage adéquat aux risques doivent être mises en place Seuls des pictogrammes, dessin figuratif stylisé ayant fonction de signe devraient être utilisés.</p>

La surveillance de la chaîne alimentaire

Les jardins dans les plaines alluvionnaires comme à Ganges, Anduze.	Doivent-ils disparaître ? Des informations voir interdictions pour les légumes racines, par exemple ou certains légumes successibles de concentrer les métaux lourds doivent être diffusés. Sig Mines et Info Terre de BRGM
Cette surveillance concerne diverses denrées alimentaires les légumes feuilles les légumes racines les fruits les volailles, poules et les lapins la viande bovine	Les analyses réalisées à ses frais, par un particulier, Monsieur Gomez, sur ses animaux à leur décès, ne sont-ils pas de nature à se poser des questions comme les analyses effectuées sur les restes de Mimosa et d'un mouton. http://www.accac.eu/L_environnement/Risques-et-pollution-mini%C3%A8re/Risques-et-pollutions-minieres-en-Cevennes-index.htm
Une présentation du rapport de Geodéris a été faite.	Pas la communication du document finalisé !

Les mesures les plus élémentaires ne sont toujours pas prises.

Y-a-t-il non assistance à personnes en danger ?

Mise en place d'une stratégie institutionnelle par les tous les services de l'état d'un mensonge avec la complicité des élus locaux.

Toute la chaîne alimentaire doit faire l'objet de sévères restrictions.

L'enquête épidémiologique menée par l'ARS est incomplète et ne satisfait personne.

Les principales recommandations du CGEDD doivent être mises en œuvre (clôturer et panneautage). s

Et si l'objectif n'était pas : gagner du temps et de ne rien faire faute de moyen !

Le rôle des services de l'Etat n'est-il pas de protéger la population et de venir en aide aux plus fragiles ?

Les personnes les plus exposées doivent être relogés en urgence. Faut-il rappeler que leur vie est en jeu et que de nouvelles victimes sont inévitables.

Les arguments que nous relayons sont sourcés, ils émanent des services de l'Etat, d'excellents chercheurs de l'INRA, du CNRS, les universitaires, dans les rapports de que nous mettons en ligne. Les preneurs de décision comme les élus locaux semblent être au service d'obscurs intérêts.

Aucunes propositions faites par les associations invitées à participer n'ont été prises en compte.

Il y a des choses qui vont dans le bon sens et sont devenues réalité.

La mise en sécurité et végétalisation des haldes de Carnoulés à Saint-Sébastien-d'Aigrefeuilles

Le maire ou le notaire, lorsqu'il s'agit de transaction immobilière de biens fonciers, terrains ou constructions, en zone minière ou industrielles contaminés est dans l'obligation d'en faire la publicité.

[Etat des risques naturels, miniers et technologiques en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement](#)

[INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DGS/EA1/DGPR/DGAL/2017/145 du 27 avril 2017 relative à la gestion des sites pollués et de leurs impacts nécessitant la mise en œuvre de mesures de gestion sanitaire et d'études de santé et/ou de mesures de gestion sanitaire des productions animales et végétales.](#)

A déplorer une catastrophe environnementale : Villemagne.

Pendant chaque réunion du CSI, il y en a eu 5, je crois, Monsieur le Préfet a toujours donné la parole aux personnes qui ont souhaité s'exprimer. La transparence a été au rendez-vous.

Aucunes des propositions faites par la société civile n'ont encore abouties.

Les propositions du CGEDD (clôturer et panneauage) sont toujours un projet.

Il y en d'autres en qui nous fondons des espérances :

Le rapport de Géodéris.

La plainte de la Préfecture contre UMICOR, en application du Code de l'Environnement pour abandons de déchets contaminé.

Il existe une solution. Pourquoi ne pas reloger les personnes les plus exposées comme cela a été fait en 2011 à Saint-Laurent-le-Minier avec Monsieur Delmot : Un financement participatif : 1/3 UMICOR, 1/3 ADEME, 1/3 la Mairie.

Association Causses-Cévennes d'action citoyenne

Avenue du Devois, Le Devois, Saint Sauveur Camprieu, 30750, tel 0467826111.

Site internet : <http://www.accac.eu> Email: adhca@live.fr